



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-14-0598 du 27/03/2014

Arrêté du 7 mars 2014

**ARRETE CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTERIM DE LA
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA REUNION**

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté charge un administrateur des finances publiques de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la Réunion

Date d'application : 02/05/2014

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTÉRIM DE LA
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA RÉUNION.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTÉRIM
DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA RÉUNION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Service des ressources humaines
Sous-Direction de l'encadrement et des relations sociales
Bureau RH-1B

A R R Ê T É

**chargeant un administrateur des finances publiques
de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la Réunion**

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,
CHARGÉ DU BUDGET,**

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

ARRÊTE

Article premier

M. Marc VAN-BELLE, administrateur des finances publiques de 5^{ème} échelon, directeur du pôle gestion publique à la direction régionale des finances publiques de la Réunion, est chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la Réunion, en remplacement de M. Jean-Luc CHEVALLIER, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

Cette mesure prend effet le 2 mai 2014.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 7 mars 2014

POUR LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE
DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DU BUDGET,
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,
PAR DÉLÉGATION,
LE CHEF DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

HUGUES PERRIN

